

NEWSLETTER #1 - AVRIL 2021

Nouvelle-Aquitaine Co-Investissement (NACO) : un fonds destiné aux start-up et PME de la Région Nouvelle-Aquitaine

EDITO du Président de NACO



NACO fait partie d'un ensemble de structures financières mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, contributeur actif du développement économique régional.

Doté de 35 millions d'euros dont 10 millions d'euros sont des fonds européens (FEDER - programmation 2014-2020 sur les PO Aquitain, Limousin et Picto-Charentais), NACO a pour mission d'intervenir dans tous les secteurs de l'économie quel que soit le stade d'évolution de l'entreprise : amorçage, développement, conquête de nouveaux marchés, voire également cession d'entreprise.

Ses interventions se font en association avec des fonds partenaires (plus de 30 actuellement) régionaux ou non, privés, pour un engagement uniquement de haut de bilan c'est à dire actions ou obligations. Sa participation reste toujours minoritaire se situant entre 100 k€ et 1 750 k€, permettant de mobiliser, par effet de levier, des ressources 4 à 5 fois supérieures.

NACO se positionne en complémentarité des acteurs de ce marché permettant un engagement plus décisif, notamment dans les secteurs économiques vulnérables ou novateurs, en mutation technologique ou commercial. Il faut souligner son étroite coopération avec les réseaux de Business Angel très actifs en Région, répondant ainsi à une demande plus diffuse, située souvent en périphérie géographique et de visibilité faible.

NACO est porté par plusieurs objectifs axés sur le développement économique et social de la Région : création de valeur, développement économique des différents territoires, création d'emplois, progrès social et environnemental de l'entreprise financée. Plus de 60 entreprises constituent à ce jour son portefeuille en provenance de tous les secteurs économiques de la Région.

Pour être plus efficace encore, nous devons nous appuyer sur les acteurs économiques que sont : les réseaux bancaires, les structures d'expertise comptable, les Chambres de Commerce, les laboratoires de recherche universitaire, etc...

C'est à travers un maillage renforcé de toutes ces parties prenantes que nous pourrons réussir pleinement notre mission.

Jean-Pierre RENAUDIN
Président



Interview du Président de la Région Nouvelle Aquitaine – Monsieur Alain Rousset

Quelle est l'origine de ce fonds de co-investissement ?

Alain Rousset : En créant une nouvelle génération de fonds de co-investissement, j'ai voulu prolonger et approfondir l'expérience des fonds de co-investissements existants précédemment en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. NACO est doté maintenant de moyens très significatifs avec 35 M€ de capital intégralement apportés par la Région elle-même financée par des programmes européens de type FEDER. En plus de cette importante dotation, nous allons proposer dans les prochaines semaines un volet « Relance » qui permettra d'accompagner les investisseurs prêts à se mobiliser pour favoriser le rebond des entreprises que la crise COVID 19 a malmenées et ainsi favoriser le renforcement des fonds propres des entreprises à un moment où leur endettement explose.

Quelle est la politique d'investissement de NACO ?

Alain Rousset : La politique d'investissement de NACO couvre un large spectre. NACO investit, co-investit, dès les phases d'amorçage mais aussi dans les phases ultérieures de vie des entreprises en capital-risque en capital développement et même dans des opérations de transmission. J'ai voulu que cet outil permette aux investisseurs de disposer de fonds propres complémentaires gage de la pérennité des entreprises sur le territoire. Nous nous efforçons au travers des investissements réalisés par NACO de favoriser la prise en compte de critères « extra-financiers » pour préparer l'avenir, notamment en cohérence avec la feuille de route Néo Terra. Concrètement, NACO privilégie des investissements qui ont pour but de préparer les entreprises à mieux respecter l'environnement, à investir dans des technologies protectrices du climat.

Quel est le rôle de NACO dans le financement de l'innovation ?

Alain Rousset : C'est un rôle majeur. NACO encourage les investisseurs à prendre des risques en les accompagnant, notamment quand il faut avoir une vision long terme. Je redis mon attachement à la logique du « capital patient » seul moyen de faire converger les ambitions des entrepreneurs et les attentes des investisseurs. Je me réjouis de voir dans le portefeuille de NACO déjà riche de plus de soixante dossiers des entreprises comme Treefrog, Carciadiag, Elicit Plant et très récemment Pinet Bois Transport et Tehtris. D'une certaine manière, NACO est le reflet de l'économie régionale de sa diversité, de son potentiel et de sa capacité de renouvellement.

Patient, diversifié, NACO n'est pas un investisseur comme les autres ?

Alain Rousset : NACO prend des risques avec ceux qui en prennent et va plus loin en allant chercher des investisseurs privés pour les inciter à investir dans des situations où la demande de fonds propres n'est pas satisfaite. En un plus de trois ans, NACO a entraîné une vingtaine d'investisseurs institutionnels mais aussi accompagné et soutenu dans leur démarche des Business Angels qui n'auraient pas trouvé de financements sans notre intervention.

Je voudrais dire que NACO est mobilisable par tous sur tout le territoire. Je me réjouis que par cette Newsletter nous puissions donner le mode d'emploi de NACO à ceux qui ne le connaissent pas encore.

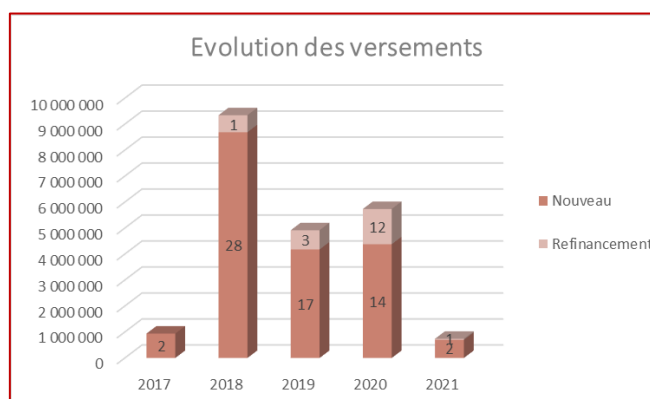
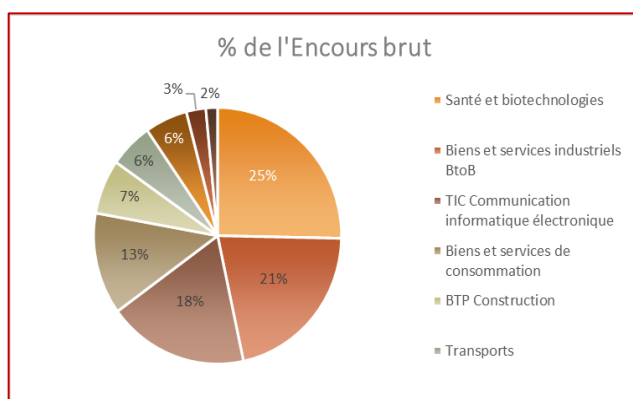


A. Rousset en visite dans les locaux d'Elicit Plant (02/20)



A. Rousset en visite dans les locaux de Treefrog Therapeutics

Bilan de NACO depuis sa création



Chiffres Clés

Nombre de sociétés	63
Encours	21,6 M€
Nombre d'emplois	~ 1500
Chiffre d'Affaires	~ 200 M€

Mode opératoire de NACO

1. A QUI S'ADRESSER ?

- Point d'entrée pour toute sollicitation : contact@aquiti.fr
- Lien sur le site : www.aquiti.fr/naco

2. DEVENIR CO-INVESTISSEUR PARTENAIRE

- NACO intervient exclusivement en co-investissement avec une structure partenaire privée, préalablement agréée.
- Peuvent être agréés les structures suivantes : Sociétés de gestion, Fonds d'investissement, Holding d'investissement, Associations de BA, SIBA, Business Angel, Plateformes de Crowdfunding.
- Les dossiers de candidature pour devenir « Partenaire » sont disponibles sur le site www.aquiti.fr/naco. Les demandes sont présentées pour accord au Comité d'Engagement de NACO.
- La formalisation de l'agrément du co-investisseur passe par la signature d'une Charte/Convention Cadre de partenariat.

3. MODALITES D'INTERVENTION DE NACO AUPRES DES ENTREPRISES CIBLES

- Le ticket d'investissement de NACO est de 100 k€ jusqu'à 1 750 k€.
- NACO est un fonds généraliste et de ce fait intervient dans tous secteurs d'activité auprès d'entreprises situées en Nouvelle-Aquitaine.
- Les interventions concernent l'amorçage, la création, le développement et la transmission. Les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne ne peuvent pas être investies par NACO.
- L'intervention de NACO s'effectue dans les mêmes conditions que le Partenaire (pari-passu) et NACO se comporte comme un opérateur en économie de marché.
- L'intervention de NACO ne peut être d'un montant supérieur à celle du co-investisseur partenaire.
- Dans le cas de la réalisation d'un co-investissement avec un ou plusieurs Partenaires :
 - L'investissement de NACO sera au maximum équivalent à celui du Partenaire qui investit le montant le plus important dans le tour ;
 - Pour les Partenaires Business Angels, la participation de chaque intervenant représente au moins 5 % de l'intervention de NACO, avec un minimum de 10 000 €.

4. COMMENT PROPOSER UN CO-INVESTISSEMENT A NACO ?

- Transmission d'un plan d'affaires à AQUITI GESTION précisant les conditions et modalités de l'investissement.
- Décision d'investissement lors d'un Comité d'Engagement (une réunion à chaque début de mois).
- Participation du Partenaire à la présentation du dossier devant les membres du Comité d'Engagement.
- Participation possible des dirigeants des entreprises cibles à la présentation du projet devant les membres du Comité d'Engagement.
- Présentation possible des dossiers sur un des trois sites : Bordeaux, Limoges ou Poitiers (cela peut également s'effectuer par visioconférence).
- Délai moyen d'instruction inférieur à 3 mois entre le premier contact et la décision de co-investir.

5. MISE EN PLACE

- La négociation et l'écriture de la documentation juridique sont réalisées en collaboration avec le Partenaire et les équipes d'AQUITI GESTION.
- AQUITI GESTION participe au Closing pour le compte de NACO. Le versement est effectué après validation des éléments suivants :
 - Documents de KYC et LCB-FT
 - Bulletin de souscription du co-investisseur partenaire
 - Justificatif du versement des fonds par le Partenaire
 - Contrôle effectif des conditions de pari-passu
